

Département des Landes
Arrondissement de Dax
**SIVU Scolaire RPI Poyanne
Laurède**

Nombre de Conseillers
10
Conseillers en fonction
10
Conseillers présents
8

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL,

Présidente

Membres présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain
LABAT - Jean-Michel ROMERO – Anne ROUSERE -
Michel ROUSSEL- Séverine SOUPOT - Christophe BERGE

Catherine ROSSIGNOL

Absents excusés : Nadine BOURLON - Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean Michel ROMERO

Date de la convocation : 5 avril 2022

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu de la dernière séance**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **DCM 2022/04/006 : Vote du budget primitif 2022**
- 4) **Participation communale**
- 5) **Mise à disposition des agents communaux**
- 6) **Questions diverses**

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 MARS 2022**

Le Comité Syndical à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la séance en date du 08 mars 2022.

2) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean Michel ROMERO se porte candidat et est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) **DCM 2022/04/006 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le comité syndical du SIVU RPI Poyanne - Laurède, après propositions budgétaires 2022 établies par Madame la Présidente, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2022 comme suit :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	26 289,00€
Recettes	:	26 289,00€

Fonctionnement

Dépenses	:	250 597,00€
Recettes	:	250 597,00€

Après délibéré, le budget primitif est approuvé tel que présenté à l'unanimité des présents

Nombre de votants : 8

Nombre d'exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu en Préfecture le : 19 avril 2022

4) PARTICIPATIONS COMMUNALES

Madame la Présidente informe l'assemblée que les communes de Poyanne et Laurède paient les charges qui incombent aux écoles primaires. En revanche les charges de l'école maternelle (eau, électricité) sont intégrées dans les charges courantes du budget du SIVU

5) MISES A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que Madame Yolande Lesbarrères (entretien des bâtiments scolaires de Laurède), Madame Nelly Fargues (Gestion administratives) sont mises à disposition du SIVU. Madame Cathy Lerre est mise à disposition de la mairie de Poyanne (ménage des bâtiments communaux).

En revanche les agents techniques de chaque commune interviennent pour le SIVU sans aucune mise à disposition et de ce fait les charges incombent à chaque commune.

Madame la Présidente propose de préparer pour chacun une convention de mise à disposition et de facturer en fin d'année au SIVU.

Chaque agent devra tenir un agenda récapitulant les heures.

Chaque intervention de ces 2 agents devra faire l'objet d'une demande par les enseignantes, auprès du SIVU en l'occurrence à la mairie de Poyanne.

6) DIVERS

- **Compte rendu du dernier conseil d'école**

- Accueil des enfants en cas de remise en place du protocole sanitaire sans brassage

Les parents demandent si en cas de remise en place du protocole sanitaire, le SIVU peut mettre en place un service de surveillance et de garde identique à celui qui est mise en place lors de grève. Madame la Présidente a répondu que cela était impossible par manque de personnel et de disponibilité.

○ Goûters à l'accueil périscolaire

Concernant les goûters, le SIVU propose 4 gouters différents (choco, confiture, nutella et chocolat). Il arrive de proposer du fromage ou des fruits quand la cantine n'a pas tout distribué lors des repas.

Quand aucun goûter ne plaît aux enfants, ils n'ont que du pain. Madame la Présidente propose de mettre des compotes aux goûters.

○ Violences verbales et harcèlement à l'école

Des démarches ont été entreprises par le SIVU et les enseignantes afin de sensibiliser les familles et les enfants aux problèmes de violences et de harcèlement

Une rencontre avec l'association ADOSEN en lien avec la MGEN est prévue courant mai.

Madame la Présidente a contacté divers organismes pour aborder ce phénomène. Des formations seront proposées au personnel du SIVU. Le personnel enseignant souhaite être associé.

Des réunions conviant les parents pourraient être aussi proposées.